

Réf: Dossier 444760

Avis de constitution

SOCIETE « NIKI HAIR »

Siège Abidjan-Cocody-Angré-Djibi non loin du marché Cocovico à 40 mètres de EcoBank Djibi en allant vers le château d'eau d'Angré; Lot 502, ilot 101, Lot 502, Ilot 101

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 05/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NIKI HAIR »

Objet : La vente de produits cosmétiques – vente de mèches – salon de beauté- restauration – vente de boissons –achat, location et vente de véhicules et Divers.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan-Cocody-Angré-Djibi non loin du marché Cocovico à 40 mètres de EcoBank Djibi en allant vers le château d'eau d'Angré; Lot 502, ilot 101, Lot 502, Ilot 101

Dirigeant(s) Mme TCHETCHE ANNICK CLAUDE HENRIETTE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-10252 du 06/10/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°61298/GTCA/RC/2025 du 06/10/2025

Pour Avis

Le CEPICI

